

Hôtel de ville 260, rue de l'Église

Napierville, Québec, J0J 1L0 Téléphone : (450) 245-7210 Télécopieur : (450) 245-7691

www.napierville.ca

Formulaire : Certificat d'Arrosage

IDENTIFICATION	
Nom du demandeur :	Adresse:
Courriel:	Numéro de téléphone :
*Si le demandeur n'est pas propriétaire, la section procuration doit être compléter par le propriétaire.	
UTILISATION	
Adresse des travaux (si différente) :	
Superficie approximative :	Date de début de l'arrosage :
DOCUMENTS À FOURNIR : Preuve d'achat de semences ou pelouse en plaque	
Le fait de compléter la demande ne vous autorise pas à arroser. Vous devez attendre l'autorisation de la municipalité avant de débuter vos opérations.	
Signé à Napierville ce	Signé par (signature)
Procuration	
Je,, autorise le demandeur d'effectuer la présente demande de certificat d'arrosage.	
Signé à Napierville ce	Signé par (signature)

Informations Générales

- Le certificat est valide pour 14 jours à compter de la date d'émission du certificat.
- Le certificat permet d'arroser chaque soir entre 20h00 et 22h00, pour une période MAXIMALE d'une heure.
- Le permis est révoqué en cas de niveau 3 (rouge).
- Le certificat d'arrosage permet l'arrosage sur la superficie de la nouvelle pelouse uniquement
- Aucun certificat est émis lorsque le niveau 3 (rouge) est décrété